



« Clarté, lisibilité et précision sont les avantages de la M57 »

Depuis le 1^{er} janvier 2020, plusieurs collectivités expérimentent un cadre budgétaire simplifié et une nouvelle norme comptable : la M57 qui remplacera à terme toutes les autres normes actuellement appliquées dans les collectivités territoriales. La commune de Camon (4?500 habitants) fait partie des collectivités ayant souhaité passer en avant-première de la M14 à la M57. Siegfried Soulabaille, Directeur général des services, témoigne.

Pourquoi avez-vous souhaité expérimenter la mise en place de la M57 avant sa généralisation ?

La commune de Camon a une véritable volonté d'expérimenter des nouveautés : nous avons par exemple expérimenté la dématérialisation des flux comptables. Nous aimons être à la pointe et pas uniquement dans le domaine des finances publiques. Par ailleurs, en tant que petite commune de 4?500 habitants, nous y voyons l'avantage de pouvoir bénéficier d'une attention particulière de l'État lors de cette expérimentation. Car à terme, l'ensemble des collectivités devra appliquer ce nouveau référentiel comptable. En faisant partie des premiers, nous avons plus de temps pour nous y préparer et nous pouvons échanger en direct avec la Direction départementale des finances publiques pour transmettre nos retours d'expérience.

Qu'attendez-vous de ce changement de norme comptable ?

C'est une bonne nouvelle à la fois pour les élus et les administrés, car ce nouveau référentiel permettra plus de clarté ainsi qu'une meilleure lisibilité. En 2023, la M57 sera la norme commune aux villes, aux départements et aux régions : cela va considérablement simplifier les échanges budgétaires. La mise en application de la M57 nous permet d'expérimenter également le Compte financier unique qui remplacera le compte administratif et le compte de gestion pour nous l'an prochain. Là encore, je trouve ce changement tout à fait positif. Le CFU permettra de simplifier la compréhension budgétaire, d'éviter les doublons et facilitera la lecture du budget pour les citoyens.

Comment se passe la mise en place de la M57 dans votre collectivité ?

Avant la mise en place du nouveau référentiel au 1^{er} janvier, nous avons été en phase préparatoire pendant 9 mois. Avec la M57, les comptes sont présentés de manière plus détaillée, ce qui permet davantage de précision, mais nécessite un travail d'ajustement. En matière de comptes patrimoniaux par exemple, nous avons donc dû revoir tous les articles de l'inventaire, ce qui a pris un certain temps. Toutes les fonctions comptables ont également été modifiées ce qui implique un travail d'adaptation. Mais pour l'instant, l'expérimentation se passe très bien. Nous pouvons bénéficier d'un suivi et d'échanges réguliers avec la cheffe de projet de la trésorerie du Grand-Amiens et avec la direction départementale des Finances publiques.